

# INSTALLER UNE BADGEUSE DANS UN ÉTABLISSEMENT : POURQUOI PAS VOUS ?

Après avoir été bannie du langage et des usages des professionnels de l'hôtellerie-restauration, la badgeuse fait une apparition grandissante dans les entreprises du secteur. Si la mise en place d'une badgeuse entraîne, au départ, presque autant de réticences de la part des employeurs que des salariés, à l'usage, les deux parties se déclarent satisfaites de ce juge de paix. La badgeuse permet non seulement de contrôler le temps de travail, mais aussi de mieux l'organiser dans l'intérêt de l'entreprise comme des salariés.

## ■ Vous devez comptabiliser le temps de travail de vos salariés

Les obligations à respecter en matière d'affichage et de contrôle hebdomadaire de la durée du travail vont dépendre de l'organisation du temps de travail, à savoir si l'entreprise pratique des horaires collectifs ou individuels. Dès lors que les salariés d'un même service travaillent tous selon les mêmes horaires, il s'agit d'horaires collectifs, et, dans ce cas, l'affichage des horaires dans le service est suffisant. Mais dans la profession, il s'agit d'horaires individualisés : les salariés n'arrivent pas et ne partent pas tous à la même heure.

### Dans ce cas, vous devez mettre en place trois types de contrôle :

- **Chaque jour**, il faut enregistrer les horaires de travail de chacun des salariés (enregistrer l'heure d'arrivée et de départ de chaque salarié) ;
- **Chaque semaine**, il vous faut effectuer un récapitulatif des horaires de travail réellement accomplis par le salarié, afin de voir s'il a effectué ou non des heures supplémentaires. Ce récapitulatif devra être signé par le salarié ;
- **À la fin du mois**, il vous faut établir un document mensuel qui sera annexé au bulletin de paie.

## ■ Les avantages d'une badgeuse

La loi Tèpa permet l'exonération et une défiscalisation des charges sociales sur les heures supplémentaires, mais à la condition de produire un décompte précis des heures effectuées.



À chaque entrée ou sortie de l'entreprise, le salarié badge sur un boîtier. Les informations collectées sont transmises sur votre ordinateur.

La baisse de la TVA, dont vont bénéficier prochainement les restaurateurs, risque d'entraîner une multiplication des contrôles de la part de l'administration. Si l'employeur peut effectivement produire des relevés d'horaires manuscrits, la badgeuse viendra lui simplifier cette gestion, non seulement quotidienne, mais aussi hebdomadaire et mensuelle. Elle permet aussi

de constater que certains salariés ne font pas autant d'horaires qu'ils le pensent. Le fait de ne pas mentionner sur le bulletin de paie les heures supplémentaires effectuées par le salarié, est assimilé à du travail dissimulé, passible d'amende, sans parler du recours exercé par le salarié en rappel de salaires et des six mois de dommages-intérêts qui peuvent lui être accordés.



La solution proposée par la société

**eQualog**  
Le temps autrement

- **Equastar** est un logiciel sur le temps de travail, conçu par et pour des professionnels de l'hôtellerie-restauration.
- **Equastar** est adapté et paramétré afin de répondre aux spécificités des hôteliers-restaurateurs.
- **Equastar** est composé de 4 modules, permettant au chef d'entreprise de les choisir à la carte, ou de prendre le menu complet selon ses besoins.

### Module 1 : vie administrative du salarié

Grâce à ce module, vous pouvez effectuer toutes les formalités à l'embauche, rédiger les contrats de travail, mais aussi suivre la vie et l'évolution de votre salarié avec un système d'alerte qui vous rappelle vos obligations. Celui-ci vous notifie dans les délais la fin de la période d'essai ou son renouvellement, l'expiration du titre de travail du salarié étranger, mais aussi tous les événements ponctuels (notes de service, sanctions éventuelles...)

### Module 2 : horaires de travail et planning prévisionnel

Ce module vous permet de réaliser les planning et feuille d'émargement à faire signer par vos salariés. Il suffit de saisir le nom de l'employé, et de remplir le nombre d'heures qu'il effectue chaque jour. Ce module comporte aussi une alerte

conventionnelle rappelant les durées quotidiennes, hebdomadaires ou mensuelles de travail à ne pas dépasser. Ce module vous permettra de définir le nombre d'heures nécessaires par service ou le nombre de personnes utiles par couvert.

### Module 3 : badgeuse

Vous pouvez compléter ces deux modules avec une badgeuse. Chaque salarié dispose d'un badge individuel. À chaque entrée ou sortie de l'entreprise, le salarié badge sur un boîtier. Les informations collectées sont transmises sur votre ordinateur.

### Module 4 : suivi des ratios d'activité

Ce logiciel va reprendre l'ensemble de vos données afin d'effectuer un suivi de vos ratios d'activités. Il connaît un grand succès auprès des professionnels.



- Vie administrative du salarié
- Horaires et planning prévisionnel
- Badgeuse
- Suivi des ratios d'activités

## UNE MISE EN ROUTE ET UNE APPLICATION FACILES

Pas besoin d'être un pro de l'informatique. La société Equalog qui intervient sur toute la France vous propose une formation de courte durée, d'une demi-journée à une journée maximum, selon le nombre de modules pris pour la mise en place de ce produit. Formation qui peut se faire directement dans l'entreprise, ou, pour les plus avertis, par téléphone et par internet. Ce stage peut être pris en charge au titre de la formation professionnelle. Vous bénéficiez, en outre, d'une assistance téléphonique et d'un service de veille juridique spécialisé dans les HCR. Pour plus de renseignements, contactez :

### EQUALOG

ZAC SAINT-MARTIN - 23 RUE BENJAMIN FRANKLIN - 84120 PERTUIS

TÉL. : 04 90 07 51 68 - FAX : 04 90 68 01 85

CONTACT@EQUALOG.FR

EQUALOG.FR